

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 JUILLET 2022

P.V. N° 123
Dossier N° 16

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2021 – PV n° 110-1 relative à la protection fonctionnelle au sein du SDIS 77,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne portant sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Fabrice DELIN à hauteur de 3 268,80 € TTC,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

✓ De m'autoriser à procéder à l'exécution de cette décision à hauteur de 3 268,80 € TTC.

La Présidente du Conseil d'administration



Isidore GARREAU